

Sciences Sociales et Loisirs de PN  
Caneloup. 2007

## **Les loisirs sportifs de nature : sports à risque ? Activités extrêmes ? A propos de quelques pièges notionnels**

**Bastien Soulé**, UFR STAPS CAEN, CRAPS

### **Introduction**

Depuis une quinzaine d'années, les observateurs des pratiques sportives de nature mobilisent de plus en plus volontiers les notions de « sport à risque » et de « sport extrême ». Censées relater des formes radicalisées d'engagement corporel, ces dernières sont peu à peu devenues incontournables. Le bon sens suffit pourtant à se convaincre des difficultés terminologiques soulevées par le recours à de telles catégories d'analyse. L'usage de la notion de « sport à risque » signifie-t-il que certaines activités sportives sont *a contrario* sans danger ? Doit-on, pour caractériser une activité sportive de risquée, se baser sur la fréquence des accidents, la gravité des traumatismes effectifs (ou potentiels), les traits caractéristiques de l'activité, son environnement, ou encore le ressenti émotionnel des sportifs ? A propos des « sports extrêmes », se demander s'ils sont extrêmement dangereux, fatigants, difficiles ou spectaculaires conduit à un constat d'ambiguïté similaire.

Nous proposons ici une analyse des usages académiques des notions de sports « à risque » et « extrêmes ». Se saisir d'un objet à des fins scientifiques implique en effet une reconstruction qui ne va pas de soi, du fait de la double herméneutique auxquelles sont sujettes les sciences sociales : elles doivent non seulement construire leur objet,

mais également tenir compte des diverses interprétations (de caractère « spontané » ou « savant ») préexistant à l'observation (Duchastel, Laberge, 1999). Concernant les sports « à risque » et « extrêmes », les difficultés conceptuelles sont donc accentuées par la diffusion de ces termes dans le langage courant, susceptible de générer un effet pervers consistant à considérer ces catégories du sens commun suffisamment « parlantes » pour ne pas s'embarrasser de coûteuses précautions.

## **1. Une solution de facilité : énumérer plutôt que définir**

De nombreux chercheurs visant à préciser ce qu'ils entendent par « sports à risque » ou « extrêmes » recourent à l'énumération (Schrader, Wann, 1999 ; Lupton, 1999). Sont alors mentionnés, sans grand discernement, saut à l'élastique, chute libre, parapente, escalade, alpinisme, V.T.T., skateboard, snowboard, sports de combat, sports mécaniques, raids-aventure, voile en solitaire, etc. En toute rigueur, se référer à ce type d'inventaire constitue une manière de contourner la plus élémentaire des tâches conceptuelles. De plus, les déclinaisons de ce type sont révélatrices d'une logique artificielle d'agrégation de pratiques sous un vocable commun. Certes, au regard des activités citées, le jeu avec la gravité domine. Mais on n'en aboutit pas moins à un amalgame peu cohérent de vertige, de sensations, d'aventure, de violence, de danger, de vitesse, d'acrobaties, d'endurance, de courage et d'environnements hostiles. Face à cet éclatement, l'arbitraire des définitions par énumération apparaît clairement.

## **2. La priorité accordée à la gravité des accidents**

Les études de perception des risques montrent que lorsque des individus hiérarchisent les menaces inhérentes à certaines activités, ils sont davantage sensibles aux conséquences des événements qu'à leur fréquence d'occurrence. Ainsi, la désignation des sports les plus risqués se fait par rapport à la gravité des écueils corporels envisagés, davan-

Mun, 2004). Plusieurs sports qualifiés de risqués ne sont donc pas des sports impliquant beaucoup d'accidents (Majastre, 1990). Inversement, les pratiques sportives traditionnelles et compétitives, reléguées au second plan dans ce type d'enquête, constituent le gros de l'accidentologie sportive (Arènes, al., 1998).

De manière similaire, Penin (2004b) définit les « sports à risque » comme des activités où la mort est envisageable en cas d'erreur. C'est la mise en jeu de la vie (comme en parapente ou en alpinisme), et pas seulement de l'intégrité corporelle du pratiquant (présente dans toute activité), qui constitue à ses yeux la véritable variable discriminante. Rotillon (2003) qualifie de même les « sports extrêmes » d'activités lors desquelles l'erreur peut être sanctionnée par la mort : l'alpinisme constitue alors un « sport extrême », du fait du rapport définitif entretenu avec le danger (la vie est mise en jeu), contrairement à l'escalade où tout est fait pour éliminer le risque mortel.

## **3. Les risques sportifs : le produit de prises de risque davantage que des risques subis ?**

Le sens commun a tendance à assimiler « sports à risque » et prises de risque volontaires. Implicitement, en effet, une démarche volontaire d'exposition au danger est généralement associée aux « sports à risque ». Ainsi, pour Penin (2004b, 196), « les sports à risque sont le lieu d'une mise en danger délibérée des pratiquants ». Pourtant, les dangers sportifs ne relèvent pas tous de la prise de risque, pouvant également procéder d'une exposition au danger non sciemment recherchée. Il existe en effet des stratégies commerciales d'édulcoration des dangers liés à certains environnements (y compris lorsqu'ils sont « par essence » dangereux, comme le milieu montagnard) (Bozonnet, 1992) et de promotion d'activités prétendument rendues sûres par une irréprochable gestion des risques (y compris dans le cadre d'activités accidentogènes comme le canyoning ou l'alpinisme) (Palmer, 2002). Parler automatiquement de prise de risque est dès lors abusif, tant les pratiquants peuvent être amenés à concevoir la fréquentation de tels environnements et l'engagement dans ces activités comme étant dépourvus



de réel danger. La distinction entre prises de risque et risques subis, qui paraît aller de soi, est en fait socialement construite (Douglas, 1987).

Les chercheurs mettant à contribution les modèles systémiques d'analyse du danger cherchent précisément à comprendre quels processus, scénarios et facteurs sont susceptibles de mener aux accidents sportifs. Dans cette perspective, l'intentionnalité des « preneurs de risque » est envisagée avec prudence, car le danger est considéré comme une production multifactorielle, seulement partiellement liée aux décisions individuelles des pratiquants (Soulé, 2002 ; Soulé, Lebihain, 2006).

#### 4. Risque et danger : des notions fréquemment confondues

Bien qu'étroitement liées et fréquemment assimilées, les notions de risque et de danger revêtent des significations fort différentes. Le danger constitue une menace, un événement dommageable susceptible de se produire (chute, collision, épuisement, déshydratation, etc.). Cet événement peut à son tour entraîner un impact plus ou moins conséquent (contusion, entorse, fracture, décès, etc.). Le danger ne constitue donc rien de plus que la possibilité qu'un accident survienne, caractérisé par la nature de l'événement et la gravité du dommage éventuel. Les risques, pour leur part, constituent la façon d'appréhender ces dangers (Kates, Kasperson, 1983) : quelles chances a l'événement de se matérialiser ? Avec quelles conséquences ? Ces évaluations subjectives, plus ou moins renseignées, parfois fantaisistes, souvent ancrées dans des croyances, et plus rarement issues d'approches scientifiques, produisent une variété de points de vue à propos d'un seul et même danger. Le risque n'est ainsi qu'une façon de se représenter le danger (Joffe, 2003), une construction de l'esprit (Beck, 1999), de même qu'un produit culturel : chaque société établit ce qui est dangereux, quels sont les risques acceptables ainsi que ceux qu'il est déraisonnable d'affronter.

#### 4.1 L'accent mis sur les dangers inhérents à la structure des activités sportives

Afin d'éviter les usages injustifiés de la notion de « sport à risque », plusieurs auteurs ont tenté d'identifier, par le biais d'une objectivation rigoureuse, des traits structurels<sup>28</sup> rendant certaines activités plus dangereuses que d'autres. Collard (1997) a poussé particulièrement loin cet effort de formalisation. A ses yeux, pour qu'il y ait risque, une double condition est nécessaire. *Primo*, le joueur doit être amené à se dessaisir du contrôle total de la situation. Dans cette optique, l'incertitude est fondatrice. Dans les sports de nature, au contraire de la natation sportive ou de la gymnastique, les pratiquants se trouvent dans cette situation d'information imparfaite. *Secundo*, il faut que l'intégrité corporelle du sportif impliqué soit en jeu. Dans les pratiques de pleine nature, cette donnée ferait intrinsèquement partie du jeu puisque l'échec d'une stratégie motrice peut se traduire par un accident corporel. La conservation de l'intégrité corporelle mise en début de partie constitue selon Collard la solution du jeu avec la nature. Cette double condition permet selon cet auteur de classer objectivement certaines pratiques comme des « sports à risque ».

La mise en évidence de déterminants issus de la structure des pratiques sportives est une perspective séduisante. Toutefois, s'engager trop loin dans cette voie terminologique essentialiste peut donner une teneur normative à l'effort de définition. En excluant le sens investi par les sujets lors de leur pratique, tout comme les vécus et perceptions individuels, Collard s'en tient à caractériser certaines activités de dangereuses. Le passage du danger au risque impliquant la présence d'un filtre interprétatif, il n'est pas question de risque à proprement parler. Ce qui compte pour qui entend mobiliser la notion de risque en sciences sociales, ce ne sont pas les caractéristiques structurelles de la situation sportive, telles qu'elles ont été « objectivées » par l'analyste, mais le regard porté sur elles et la manière de les appréhender.

<sup>28</sup> La structure est entendue comme la manière dont les traits de logique interne d'un sport (rapport à l'environnement, interaction entre les joueurs, système de réussite, instrument technique utilisé, temporalité)

## 4.2 Le passage du danger au risque : prise en compte du vécu et des expériences individuels

Pour d'autres, l'individu doit être placé au cœur du processus d'identification d'une certaine réalité des risques sportifs. L'opposition avec les définitions structurelles est claire, puisqu'il n'est plus fondamentalement question de danger. On rejoint ici le point de vue de Duclos (1987) : « le risque, c'est un style d'être au monde, un filtre herméneutique des actes, et certainement pas un attribut des choses qui attendraient, passives, leur agent ». Cette perspective implique la prise en considération de la subjectivité.

Selon Griffet (1994), lorsqu'il arrive au seuil de la connaissance du réel et s'avance dans un espace qui recèle du danger, le preneur de risques s'engage dans une situation sur laquelle la raison n'a plus de prise directe. Il utilise alors des procédures<sup>29</sup> destinées à déterminer à l'avance la nature et la succession des événements susceptibles de se produire. La lecture de cet avenir immédiat est basée sur un processus inductif de projection principalement qualitatif et généalogique, c'est-à-dire basé sur l'expérience et l'assimilation progressive du champ des issues possibles lié à chaque type de situation. Le risque est alors celui d'une erreur dans l'opération d'abstraction et le jugement produit. On en arrive à la conclusion que l'estimation du risque est un problème intime lié à la confiance, aux compétences et à la perception individuelle de la situation.

De Leseleuc et Raufast (2005) affirment pour leur part que seuls les acteurs peuvent permettre de déceler les principes définitionnels de leurs activités. Parmi ces derniers, le risque, tel qu'il est vécu et ressenti, occupe une place de première importance. L'apport de ces deux chercheurs prend racine dans l'étude des activités sportives de montagne. Le rapport entretenu avec le risque par les grimpeurs et les alpinistes apparaît en effet comme une variable discriminante permettant de différencier ces activités ascensionnelles. Les pratiques articulant le corps et la verticalité sont considérées comme participant de l'alpinisme lorsqu'elles se fondent sur des logiques d'affrontement et de prise de

risque, et comme participant de l'escalade libre lorsqu'elles s'étaient sur des jeux de chute dans le vide. Pour résumer, en alpinisme, il y a prise de risque et tabou de la chute, alors qu'en escalade il y a chute et tabou du risque. C'est bel et bien le vécu de l'activité qui est premier, dans une optique phénoménologique, et non sa logique interne, jugée désincarnée.

Ces écrits ne sont guère encourageants dans l'optique de l'élaboration d'une définition des « sports à risque ». En réfutant la possibilité de mesurer objectivement le risque lié à une pratique sportive, ils affirment implicitement que toute pratique sportive peut être considérée comme risquée aux yeux d'un individu particulier.

## 4.3 De la subjectivité individuelle à la construction culturelle et sociale des risques sportifs

Toutes les situations porteuses de dangers n'accèdent pas au statut de risque. Inversement, des activités relativement sûres deviennent des risques. Une sélection sociale s'opère (Gilbert, 2003), influencée par les caractéristiques des dangers ainsi que par les mises en scène médiatiques et les messages publicitaires gravitant autour de certains sports. Il convient donc de mentionner les mécanismes sociaux et culturels qui conduisent de l'existence de menaces corporelles à la labellisation, par le corps social, de certaines pratiques « à risque », au détriment d'autres activités non moins dangereuses. Ce jeu social ne désigne pas seulement certains sports comme étant « à risques » ; il contribue également à *légitimer*, ou au contraire *condamner* certaines expositions au danger.

Kasperson et Kasperson (1996) considèrent que les interactions sociales entre leaders d'opinion, public, porte-parole d'institutions et médias sont génératrices de la visibilité sociale des risques. Le jeu médiatique, à travers la recherche de nouveauté, d'informations « percutantes », voire de sensationnalisme, joue un rôle clé dans ce processus d'amplification/atténuation de certains dangers sportifs. En s'emparant de manière privilégiée de certaines menaces « porteuses », les médias participent du façonnage social des risques sportifs. Sans sous-estimer



les dangers inhérents à cette activité, la vision de l'alpinisme comme activité à risque semble ainsi, selon Seigneur (2004), devoir autant aux récits biographiques et médiatiques d'épopées aventureuses qu'à la réalité accidentelle et aux intentions profondes de ses adeptes. Ces effets médiatiques sont parfois couplés à des stratégies commerciales accentuant le brouillage des repères. Ainsi, le succès des notions de risque, d'aventure et d'extrême repose sur un malentendu bien entretenu (Seigneur, 2004). Un marché spécifique et une définition particulière de ces notions aboutissent à leur définition sociale. Le « sensationnel assuré », sans réelle incertitude, garantissant à la fois les frissons et la sécurité, s'est imposé dans des activités telles que le saut à l'élastique, la fréquentation des parcs aventure, les raids-aventure, voire la via ferrata et l'escalade.

En conséquence, le sentiment de risque associé aux activités de vertige (escalade, saut à l'élastique, voire parapente ou deltaplane), essentiellement en vertu de leurs impacts potentiels et de leur potentiel spectaculaire, n'a pas de traduction directe dans le bilan chiffré des victimes du sport (Majastre, 1990). En France, la fréquentation des piscines publiques engendre entre 50 et 80 décès par an. C'est plus que les sports d'hiver ou l'alpinisme, et un peu moins que la randonnée pédestre<sup>30</sup> (100 décès « sur le coup » en moyenne chaque année - Lefèvre, Monnier, 2002). Pour autant, la fréquentation des piscines publiques n'a rien, dans notre imaginaire collectif, de « risqué », car le sens des pratiques s'élabore à partir des significations sociales disponibles.

Dans cette perspective sociétale, définir les « sports à risque » ne saurait procéder d'une démarche intellectuelle propre à l'analyste, aussi rigoureuse soit-elle. Il s'agit en effet avant tout d'une fabrique sociale et culturelle sur laquelle l'individu a par définition peu prise, mais qu'il peut tenter de comprendre.

## 5. Les « sports extrêmes » : une création médiatique

Depuis la fin des années 1990, le terme « sport extrême » concurrence sérieusement celui de « sport à risque » au sein de la littérature en sciences sociales. Il s'étend à une pléthore d'activités et de spectacles, créant une apparente similitude entre des pratiques extrêmement différentes (Kay, Laberge, 2003). Une analyse approfondie des usages scientifiques de cette notion conduit pourtant à relativiser fortement son apport heuristique (Soulé, 2006). La façon dont ce terme est généralement mis à contribution semble révélatrice d'une concession au langage courant, voire d'un effet de mode consistant à placer sous la bannière de l'extrême des activités disparates, peu ordinaires, non conventionnelles, acrobatiques, ascétiques et/ou plus ou moins risquées.

La clarification de l'origine de cette appellation fournit des enseignements à même de mieux comprendre, d'une part, sa faible utilité scientifique, et d'autre part, les difficultés de définition d'une notion qui n'a jamais eu vocation à la précision conceptuelle. Les « sports extrêmes » sont en effet nés en 1995, à travers la convocation et l'articulation médiatiques de diverses activités physiques échappant d'une manière ou d'une autre aux conventions sportives de l'époque (Kusz, 2004). Les programmeurs de la chaîne télévisée nord-américaine ESPN ont utilisé ces pratiques comme fer de lance lors de la création de l'émission des *Extreme Games*. En constatant que les sports extrêmes ont été créés en 1995, Kusz ne décrète pas que les activités sportives rassemblées sous cette bannière n'avaient pas d'existence antérieure. Il souligne simplement la manière dont, à cette époque, des activités éparses ont été artificiellement agrégées sous un vocable commun. Le succès rencontré par l'émission fut tel que la catégorie générique des sports extrêmes, *a priori* parlante mais dans les faits des plus « molle », s'est installée dans le langage courant, puis universitaire.

<sup>30</sup> Ces valeurs absolues gagneraient certes à être ramenées au volume global de pratique, afin de témoigner de la réelle dangerosité des pratiques. Toutefois, la randonnée pédestre et la fréquentation des piscines

## Conclusion

Certains implicites se glissent derrière les mobilisations indigènes comme universitaires de la notion de « sport à risque ». En effet, à l'évocation de cette appellation, un type bien particulier d'engagement corporel vient spontanément à l'esprit : la pratique d'activités de « loisir sportif », hors cadre institutionnel et en plein air, dans un environnement propice aux accidents, théâtre de prises de risque pouvant entraîner des blessures graves ou la mort. Notons qu'on a ainsi tendance à associer risques sportifs et pratique de certains sports de nature. Evidemment, ce bref exposé ne rend guère justice à la richesse de l'existant dans la littérature en sciences sociales : des tentatives d'objectivation structurelle aux perspectives relativistes, en passant par les approches critique, culturaliste ou systémique, l'objet « sport à risque » a fait l'objet de nombreuses réflexions et constructions, synthétisées par Soulé et Corneloup (2006).

Les mobilisations scientifiques de la notion de « sport extrême » peuvent faire l'objet d'une critique plus sévère. En effet, la banalisation du terme, l'éclatement des significations, les ambiguïtés sémantiques, la faible connotation distinctive et la redondance avec plusieurs caractérisations sportives pré-existantes ne permettent en rien l'accession de cette appellation au rang de concept. Un doute plane dès lors quant à sa pertinence. De la même manière que certaines théories se révèlent plus ou moins séduisantes, à une certaine époque (Boudon, 1990), il existe des termes *ad hoc*, généralement peu éprouvés, mais dont l'usage s'impose au sein de la communauté scientifique. Ainsi, de nombreux observateurs semblent avoir succombé à la fascination contemporaine exercée par la catégorie de « l'extrême ».

## II - Regard croisé des loisirs sportifs de nature par les disciplines scientifiques

**Introduction** : P. Duret, Professeur des Universités

**Sociologie des cultures sportives de nature**, J. Corneloup

**Economie des sports de nature**, G. Rotillon

**Réception des normes juridiques et pratique des loisirs sportifs de nature**, F. Thomas

**Les sports de nature vus par la sociologie** : état des lieux des recherches et perspectives, C. Perrin,

**Les interactions entre cultures sportives de montagne et territoires** : un état des lieux de la recherche française depuis 1990, Philippe Bourdeau, Jean Corneloup, Pascal Mao, Éric Boutroy

**La recherche française en sciences sociales sur les pratiques de l'escalade et de l'alpinisme**, J. Corneloup, Ph. Bourdeau et P. Mao